



## COMMISSION RÉGIONALE DU FOOTBALL D'ENTREPRISE

### PROCÈS-VERBAL n° 09

**Réunion plénière du :** 12 décembre 2019

**A :** 18h00

**Lieu :** siège de la ligue, Lisieux.

**Présidence :** M. Antoine LECHEVALIER

**Sont présents :** M. Jacques MARIE (Secrétaire), Jérémie CHARHANI, Gilbert NOUET, Guy DANCEL, Francois GANS.

**Invité aux travaux de la CRFE :** M. Sébastien DUMETZ, Président du RC PORT LE HAVRE et Représentant de l'UNFE

§§§§

### ADOPTION DES PROCES VERBAUX.

A noter que dans le procès-verbal n° 06 de la séance plénière du 04 novembre 2019, il fallait lire : 30 euros et non pas 68 euros pour l'amende du forfait déclaré des HOPITAUX du ROUVRAY au PORT DU HAVRE en Coupe Nationale le 19 octobre 2019

Sans autre remarque, le PV 06 est adopté.

En l'absence de toute autre observation, le procès-verbal N° 07 de la séance plénière du 18 novembre 2019 est adopté.

§§§§

### RAPPELS IMPORTANTS

Concernant la validation de la FMI après les matchs :

L'équipe qui reçoit est en charge de la FMI et a la responsabilité de transmettre la **Feuille de Match Informatisée vers l'administration régionale de la Ligue de Normandie, le jour du match avant 24h00**. Si la transmission est hors délai, des sanctions financières peuvent être appliquées en cas de récidive.

Dans le cas où la FMI ne fonctionne pas, réaliser une feuille manuelle et après le match, vous la scannez ou la photographiez, et vous l'envoyez le soir même à Jacques MARIE, Secrétaire de la CRFE, à l'adresse suivante : [jacques.marie19@wanadoo.fr](mailto:jacques.marie19@wanadoo.fr) ou au 0616923084.



## **CALENDRIER - REGLEMENTATION – OBLIGATIONS**

Tout en restant à l'écoute des clubs, une gestion rigoureuse des compétitions sera appliquée, visant au maintien du déroulement des rencontres les jours prévus au calendrier, nécessaire à la préservation de l'équité entre clubs concurrents.

Ainsi, ne pourront être prises en considération que les seules demandes ponctuelles de report de match sollicitées, dans les délais prescrits, au moyen du formulaire conçu à cet effet, pour un motif d'importance exceptionnel autre que la simple absence de joueurs et avec proposition d'une date de report.

De même, pour tout club disposant de 2 équipes en compétitions officielles, la réglementation relative aux conséquences d'un forfait de l'équipe 1 sur l'évolution le même jour de l'équipe inférieure sera appliquée.

**§§§§**

### **HOMOLOGATION DES MATCHS DU 23 NOVEMBRE 2019**

#### **Championnat Régional 1 - Groupe A**

FC ASPEN / US TCAR 2 : la rencontre est remise au 21 décembre 2019.

Les autres matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

#### **Championnat Régional 1 - Groupe B**

Les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

#### **Championnat Régional 3**

FC HAPÉL BATIMENT / AS CODAH GOURNAY  
SGS PTO ROGERVILLE / CSS MUNICIPAUX LE HAVRE  
Les 2 rencontres sont remises au 21 décembre 2019.

La rencontre est remise au 21 décembre 2019

Les autres matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

#### **Coupe de Normandie – Tour 2**

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

**§§§§**

### **HOMOLOGATION DES MATCHS DU 30 NOVEMBRE 2019**

#### **Championnat Régional 1 - Groupe A**

APCHS ROUVRAY / LE VAUDREUIL APTAR  
La rencontre est remise au 21 décembre 2019

Les autres matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

#### **Championnat Régional 1 - Groupe B**

COCER PETIT COURONNE / CA CHEMINOTS 2  
AC RENAULT CLEON / US TCAR ROUEN  
RC PORT DU HAVRE 2 / AS ROBERT MASSELIN 2  
Les 3 rencontres sont remises au 21 décembre 2019

Les autres matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

#### **Championnat Régional 3**

AS TOTAL PETROCHEMICALS / ROGERVILLE SGS PTO



AS POLICE LE HAVRE / HAVRE S PORT

Les 2 rencontres sont remises à une date ultérieure à fixer par la Commission.

Les autres matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

§§§§

### HOMOLOGATION DES MATCHS DU 07 DECEMBRE 2019

#### Championnat Régional 1 - Groupe A

Le match joué est homologué sur le score acquis sur le terrain.

#### Championnat Régional 1 - Groupe B

Le match joué est homologué sur le score acquis sur le terrain.

#### Coupe de Normandie – Tour 3

Tous les matchs joués sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

§§§§

### HOMOLOGATION DES MATCHS DU 14 DECEMBRE 2019

Les conditions climatiques et les nombreux arrêtés municipaux ont contraint les Responsables de la Ligue à reporter toutes les rencontres régionales programmées les 14 et 15 décembre 2019.

§§§§

### COUPE DE NORMANDIE – TOUR 2

Le tirage au sort a été effectué le jeudi 12 décembre 2019 à 18h00 au siège de la Ligue à Lisieux par Sébastien Dumetz.

Les rencontres se dérouleront le 11 janvier 2020 à 14 h 30 sur le terrain du club premier nommé.

- M1 COCER SHELL PETIT COURONNE / CHEMINTOS STEPHANAIS
- M2 US TACR ROUEN / SAFRAN NACELLES GONFREVILLE
- M3 FC BISTROT LH / AS ROBERT MASSELIN
- M4 AS FOURE LAGADEC LH / APTAR SPORT LE VAUDREUIL
- M5 RC PORT LE HAVRE / AS COMMERCANTS E HAVRE
- M6 FC AGS CAUMONT / AS DRESSER RAND LH
- M7 AS CHU ROUEN / AS TOTAL PETROCHEMICALS LH
- M8 AC RENAULT CLEON / CSS MUNICIPAUX LE HAVRE

§§§§

Plus aucun dossier n'étant à traiter, la séance est levée à 21h00.

Le Président,



Antoine LECHEVALIER

Le Secrétaire,



Jacques MARIE

